

**Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure**

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 12 novembre 2025 à 19 h.

Sont présents :

Siège n° 1 : Joanne Ross
Siège n° 2 : Lida Francoeur
Siège n° 3 : Guy Dubois
Siège n° 4 : Tracy Major
Siège n° 5 : Cynthia Lachance
Siège n° 6 : Élisabeth Thériault

Tous conseillers et tous présents, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière.

141-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

142 -2025

**LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
SUIVANTS : 1^{ER}, 9 ET 23 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les minutes du 1^{er}, du 9 et du 23 octobre 2025 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

143-2025

COMPTES

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes au montant de 70 023,37 \$ pour le mois d'octobre 2025 soient acceptés et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

Je soussignée, Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière

Adoptée

144-2025

CONTRAT – CUEILLETTE DES ORDURES

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Hope Town accepte l'offre de : E360S (Exploitation Jaffa) au montant de : 17 798,00 \$ pour l'année 2026.

Adoptée

145-2025

DON

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité fasse les dons suivants :

- Croix-Rouge Canadienne (50,00 \$)
- Diana Lee Wylie – Charlotte Major (50,00 \$) hockey
– Noah Major (50,00 \$); hockey
- Royal Canadian Legion BR #64 (25,00 \$);

Adoptée

146-2025

ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

ATTENDU que la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la« Charte»);

ATTENDU que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU QUE le recensement du Canada de 2021 indique que la population de Hope Town est de 330 habitants et que 58.2 % de la population indique que l'anglais est la première langue officielle parlée.

ATTENDU que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique

linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE GUY DUBOIS, APPUYÉ PAR LIDA FRANCOEUR ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ADOPTER la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Hope Town jointe en Annexe (ci-après la«Directive »);

QUE cette Directive sera:

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la Municipalité;
- diffusée au personnel de la Municipalité;

révisée au moins tous les cinq ans.

Adoptée

147-2025

EMPLOYÉ SAISONNIER

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Hope Town affiche sur son site internet une offre d'emploi pour un employé saisonnier.

Adoptée

148-2025

FQM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2026 À LA FQM

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Hope Town renouvelle le contrat avec la FQM au montant de : 1 298,75 \$ pour l'année 2026.

Adoptée

149-2025

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 19 h 45.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière

